



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Au Conseil communal de Founex

Préavis N° 035/2021-2026

**Demande de crédit complémentaire de
CHF 2'500.00 en augmentation du préavis
N° 78/2016-2021 portant sur l'étude en vue de
la rénovation de l'extension de l'école primaire**

Responsabilité du dossier :

Patrimoine communal

M. Hervé Mange - Municipal

Founex, le 1er mai 2024

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	3
2. Justificatif du dépassement de l'étude	3
3. Conclusions	4

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

En date du 9 mars 2020, le Conseil communal approuvait le préavis N° 78/2016-2021 concernant un crédit d'étude globale en vue de la rénovation de l'enveloppe de l'extension de l'école primaire, pour un montant de CHF 62'000.00. Il s'ensuivrait un préavis pour la réalisation des travaux y relatifs.

En effet, à la suite de sa construction au cours des années 2009 et 2010, l'extension de l'école avait vu poindre un certain nombre de doutes quant à la qualité de l'ouvrage réalisé.

Le constat du vieillissement prématuré de la surface crépie des façades et des pieds de façades de l'extension de l'école primaire a engendré le besoin d'une expertise afin de pouvoir proposer des actions correctives dans le but de garantir dans le temps la bonne santé structurelle et énergétique de ce bâtiment. L'expertise conclura à la nécessité d'entreprendre des travaux, notamment au vu de l'inétanchéité de certaines zones de l'isolation externe, de l'embrasure verticale des vitrages, des tablettes de fenêtres, du drainage en pied de façades. En outre, quelques infiltrations d'eau apparaissent lors de fortes précipitations.

2. Justificatif du dépassement de l'étude

Outre le besoin d'une révision générale des plaques d'isolation périphérique existantes, l'expertise menée a permis de conclure qu'il serait nécessaire de mettre en place un nouveau revêtement de façade de type « façade ventilée ».

L'étude a apporté un choix de plusieurs matériaux pour ce type de façade, mais ne s'est attardée avec précision que sur un seul. Lors d'une visite pour prise de référence, la Municipalité a été interpellée par des informations déstabilisantes à son sujet, dont notamment le coût et la difficulté de maintenance. Il est alors apparu clairement qu'une étude comparative multicritères propres aux besoins de bâtiments scolaires devait être menée sur l'ensemble des différents matériaux proposés.

Ce choix est critique car il pourrait s'appliquer aux autres bâtiments que sont l'école primaire, la salle de gymnastique et la salle communale, ceci au fur et à mesure des rénovations futures. Il est à noter que le préavis N° 88/2016-2021, qui s'intéresse à l'école primaire, est tributaire de ce choix pour le début des travaux qui ont trait à la réfection de sa façade sud-ouest (côté Genève).

La Municipalité a alors souhaité mandater une étude complémentaire auprès du bureau d'ingénieurs BIFF, spécialiste reconnu des revêtements de façades, visant à établir ces comparatifs multicritères en milieu scolaire. L'offre d'honoraires du bureau BIFF s'élève à CHF 2'900.00 TTC.

Cependant, cette prestation n'étant pas spécifiquement prévue dans le cadre du préavis d'étude N° 78/2016-2021, et celui-ci ne disposant que de CHF 1'824.95 comme solde du crédit initial, une demande de crédit supplémentaire s'impose.

La Municipalité propose dès lors que lui soit octroyé un crédit de CHF 2'500.00 en augmentation du préavis N° 78/2016-2021. Elle disposerait alors d'une somme de CHF 4'324.95 afin de terminer l'étude prévue, dont CHF 2'900.00 seraient dévolus au comparatif des matériaux et dont CHF 1'424.95 subsisteraient en tant que marge de manœuvre pour tous divers et imprévus. L'étude globale pourrait alors toucher à sa fin et permettre de clore le préavis N° 78/2016-2021.

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 035/2021-2026, concernant une demande de crédit complémentaire de CHF 2'500.00 en augmentation du préavis N° 78/2016-2021 portant sur l'étude en vue de la rénovation de l'extension de l'école primaire
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 035/2021-2026
- D'accorder** à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 2'500.00
- De financer** ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire
- D'amortir** cet investissement par un prélèvement sur le fonds de réserve « Constructions futures + autres investissements » N° 9282.003

Ainsi approuvé par la Municipalité le 13 mai 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :
Lucie Kunz-Harris



le Secrétaire :
Daniel Brunner

le Municipal :
Hervé Mange

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N° 035/2021-2026 concernant la demande de crédit complémentaire de CHF 2'500.00 en augmentation du préavis N° 78/2016-2021 portant sur l'étude en vue de la rénovation de l'extension de l'école primaire.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission des finances se sont réunis le 13 mai 2024 à la demande de la Municipalité pour examiner le préavis susmentionné, en présence de Madame Lucie Kunz-Harris, Syndique, Madame Emmanuelle Moser-Lehr et Madame Christa von Wattenwyl, Municipales, Monsieur Laurent Kilchherr et Monsieur Hervé Mange, Municipaux, ainsi que Madame Samantha Kucharik, Boursière communale, Monsieur Yann Le Mercier, Monsieur Attilio Catenaro et Monsieur Daniel Brunner, chefs de service. Le préavis 035/2021-2026 nous a été présenté par Monsieur Hervé Mange, municipal en charge du patrimoine communal.

Après avoir entendu les réponses aux questions que nous avons posées, la commission des finances s'est réunie à l'issue de la séance afin de statuer et rédiger le présent rapport.

Introduction et justificatif du dépassement de l'étude

Le 9 mars 2020, le Conseil communal approuvait le préavis N° 78/2016-2021 concernant un crédit d'étude globale en vue de la rénovation de l'enveloppe de l'extension de l'école primaire à la suite d'un certain nombre de doutes quant à la qualité de la construction originale. Ce préavis était approuvé pour un montant de CHF 62'000.00

Le constat du vieillissement prématuré de la surface crépie des façades et des pieds de façades de l'extension de l'école primaire a engendré le besoin d'une expertise afin de pouvoir proposer des actions correctives dans le but de garantir dans le temps la bonne santé structurelle et énergétique de ce bâtiment. L'expertise a conclu à la nécessité d'entreprendre des travaux d'étanchéité relativement importants, notamment la nécessité d'installer un nouveau revêtement de façade de type « façade ventilée ». Malheureusement, lors d'une visite de vérification, la Municipalité a découvert certaines problématiques liées au choix de matériaux – spécifiquement le coût et la difficulté de maintenance. Ceci est très important car le matériel finalement choisi pourrait, dans un proche avenir, être appliqué dans des travaux de rénovation d'autres bâtiments de la commune.

La Municipalité a souhaité mandater une étude complémentaire auprès du bureau d'ingénieurs BIFF, spécialiste reconnu des revêtements de façades, visant à établir ces comparatifs multicritères en milieu scolaire. L'offre d'honoraires du bureau BIFF s'élève à CHF 2'900.00 TTC. Cependant, cette prestation n'étant pas spécifiquement prévue dans le cadre du préavis d'étude N° 78/2016-2021, et celui-ci ne disposant que de CHF 1'824.95 comme solde du crédit initial, une demande de crédit supplémentaire s'impose. La Municipalité propose dès lors que lui soit octroyé un crédit de CHF 2'500.00 en augmentation du préavis N° 78/2016-2021. Elle disposerait alors d'une somme de CHF 4'324.95 afin de terminer l'étude prévue.

Conclusions

La commission des finances reconnaît le bon raisonnement de la municipalité d'avoir mandaté une étude complémentaire à la suite des informations recueillies lors de leur visite de prise de référence. Le crédit complémentaire demandé est clairement nécessaire.

En conclusion, et au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver le préavis municipal N° 35/2021-2026 concernant une demande de crédit complémentaire de CHF 2'500.00 en augmentation du préavis N° 078/2016-2021 portant sur l'étude en vue de la rénovation de l'extension de l'école primaire.

Fait à Founex, le 24 mai 2024

Les membres de la Commission des finances :

Florence Wargnier

Nicolas Deblue

Vincent Damba

Gerhard Putman-Cramer

Philippe Farine

Robert Schmoll

Francois Girardin (excusé)